



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Critères de classement des départements selon la circulation du coronavirus

Question écrite n° 29701

### Texte de la question

Mme Danielle Brulebois appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les critères retenus pour établir la carte classant les départements de France en trois catégories rouge, orange ou vert, selon la circulation du coronavirus sur leur territoire. Le département du Jura est classé en rouge alors que le virus y circule peu (il est classé vert sur ce critère), il a une forte capacité de tests et les lits de réanimation y sont occupés (25 %). Il doit ce classement rouge au taux d'occupation des lits de la région Bourgogne-Franche-Comté, qui est pourtant lui aussi en baisse à moins de 60 % depuis quatre jours. Ce classement en rouge est ressenti comme une injustice parce qu'il reflète la situation au 11 mai 2020 alors que celle-ci évolue de jour en jour. Alors que les Jurassiens ont bien respecté le confinement, il est dommage de priver les collégiens de classe, de décourager les maires d'ouvrir leurs écoles et de détourner les touristes qui annulent en chaîne leurs réservations. Mme la députée souhaite donc savoir si cette carte est figée et si elle sera ajustée avant le début du mois de juin 2020 en fonction des nouvelles données sanitaires meilleures ou plus mauvaises des départements. Elle souhaiterait aussi savoir si un classement par département, qui serait plus juste et plus adapté, serait envisageable.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Brulebois](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29701

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2020](#), page 3484

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)